CANTON DE VAUD — DISTRICT DE COSSONAY

2.2.1
65'974

COMMUNE DE DIZY

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

A: Zone du village
B: Fixant les limites de construction

Approuvé par la municipalité de Dizy dans sa séance du 8.4.91

Le syndic — Le secrétaire

Plan déposé au greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 8.05.91 au 8.06.91

Le syndic — Le secrétaire

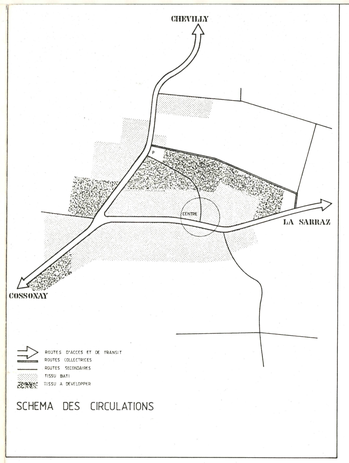
Adopté par le Conseil Général dans sa séance du 27.10.91

Le président — Le secrétaire

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS, le 11 AVR. 1992

Le Chef du Département :

ECH . 1/500 juin 1991



SCHEMA DES CIRCULATIONS



ILLUSTRATION

LEGENDE PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

A : ZONE DU VILLAGE

- Périmètre du plan et de la zone
- Extension de la zone
- Sous périmètre
- (3) Secteur périphérique
- Bâtiments cadastrés

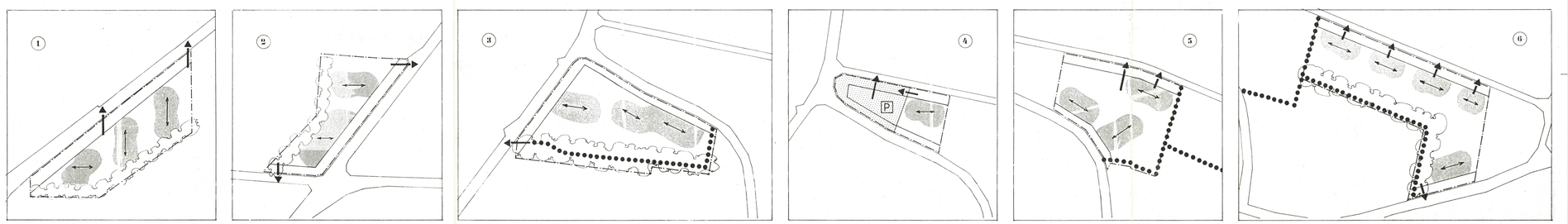
B : FIXANT LES LIMITES DE CONSTRUCTION

- Nouvelles
- Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'article 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction
- Surface sur laquelle les bâtiments ne peuvent qu'être entretenus. Les transformations ne sont pas autorisées.

COMMUNAUTE D'ARCHITECTES LA SARRAZ

PLANS D'INTENTION

- ACCES
- ZONE TAMPON ARBORISEE
- P PARKING D'INTERET PUBLIC
- CHEMINS PIETONS
- GROUPEMENT DE CONSTRUCTIONS
- DIRECTION DU FAITAGE



Rene JUMINI ing. geometre ofi 1304 COSSONAY — Le 15 décembre 1988